

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-146
N° 19

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : CITE DES ARTS - PARTENARIATS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°19 CITE DES ARTS - PARTENARIATS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Rapport de Jean-Pierre Ruffier

Depuis plusieurs années, la Cité des arts développe des partenariats pédagogiques avec le monde de l'enseignement secondaire et universitaire, afin de renforcer la cohérence et les passerelles entre les apprentissages artistiques des élèves et leurs parcours d'études.

Ces partenariats peuvent consister en un aménagement d'horaires facilitant l'organisation du temps des élèves. Ils peuvent également prendre la forme d'une reconnaissance mutuelle des parcours suivis par les élèves, ou enfin se traduire par une mutualisation d'enseignements pouvant déboucher sur une double certification.

Ainsi un partenariat avec le lycée Vaugelas (classes SMFP-sportifs et musiciens à fort potentiel) permet à des élèves musiciens ou danseurs de suivre au lycée une scolarité dont les emplois du temps sont spécifiquement aménagés pour permettre la poursuite des études artistiques (ces études artistiques étant ensuite intégrées au livret scolaire de l'élève).

Un second partenariat avec l'Université de Savoie propose la mise en œuvre de doubles parcours diplômants : la Licence universitaire et le Cycle d'enseignement professionnel Initial du CRR (CEPI), avec une reconnaissance mutuelle d'Unités d'enseignements, comptabilisées en heures ou crédits « European Credit Transfert System » (ECTS).

A l'issue de cette formation qui bénéficie d'un aménagement concerté de l'emploi du temps des étudiants, ces derniers sont susceptibles de recevoir une double certification : la Licence et le Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET).

Afin de formaliser ces partenariats, deux conventions sont proposées :

- ❖ Une convention avec le Lycée Vaugelas relative aux modalités de fonctionnement de la classe SMFP ;
- ❖ Une convention entre la Ville de Chambéry et l'Université de Savoie (département Communication Hypermédia de l'IAE Savoie Mont-Blanc) portant sur la double certification Licence Infocom / DET du Conservatoire à Rayonnement Régional des Pays de Savoie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Accepte le principe et les termes des partenariats entre la Cité des arts et l'Education Nationale ;
- 2) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document afférent à ces dossiers.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais